DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SG/DM/SD

Saint-Maur-des-Fossés, le 17 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 22 septembre 2026

à 18 heures (Salle du Conseil Municipal)

ORDRE DU JOUR

1) Appel nominal.
2) Adoption de l'ordre du jour.
3) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 juin 2026.
4) Vente de la propriété du CCAS sise, 18 rue Marceau (La Varenne Saint-Hilaire).
5) Convention de subvention ALT conclue entre l'Etat et le CCAS – approbation du bilan financier 2025.
6) Création d'un service animation dans les Résidences Autonomie
7) Recours aux astreintes de direction dans les Résidences Autonomie
8) Proposition de remise gracieuse – Budget principal du CCAS

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

VILLE de ST-MAUR-des-FOSSÉS (Val-de-Marne) Centre Communal d'Action Sociale

Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

Pierre-Michel DELECROIX

Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone : 01 53 48 19 14
Courriel : ccas@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Centre Communal d'Action Sociale - Relai Solidarité - 94, boulevard de Bellechasse - 94100 Saint-Maur-des-Fossés